

## HONORAIRES DE L'AGENCE AU 11 septembre 2023

(TVA incluse au taux de 20%)

### VENTE de biens à usage d'habitation ou professionnel :

Jusqu'à 35 000€	Forfait de 3 000€ TTC*
Jusqu'à 150 000€	Mandat simple 9% TTC - Mandat exclusif 8%TTC
De 150 001€ à 250 000€	7% TTC - 6%TTC
De 250 001 à 550 000€	6% TTC - 5%TTC
De 550 001€ à 700 000€	5% TTC - 4%TTC
De 700 001€ à 850 000€	4,5% TTC - 3,5%TTC
Au-Delà 850 001€	4% TTC - 3%TTC

- Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur. Ils comprennent les prestations de visite de négociation et de constitution du dossier de vente.
- Les honoraires indiqués sur l'annonce ont été négociés librement entre les parties. Tous les prix de vente annoncés s'entendent commission incluse.

### LOCATION de biens à usage d'habitation ou mixte ou commercial:

<b>LOCAL COMMERCIAL</b>	30 % du loyer annuel chargé H.T. à la charge du locataire
<b>HABITATION MIXTE</b>	15 % du loyer annuel chargé H.T. à partager entre le locataire et le propriétaire (Loi n°89-462 du 6 juillet 1989)
<b>HABITATION VIDE OU MEUBLEE</b>	
<b>Pour le locataire</b>	<b>1-Visite, constitution du dossier, rédaction du bail :</b> - <u>Zone très tendue (Paris) : 12 € / m<sup>2</sup> T.T.C.</u> - <u>Zone tendue : 10 € / m<sup>2</sup> T.T.C.</u> - <u>Hors zone très tendue et tendue : 8 € / m<sup>2</sup> T.T.C.</u> <b>2-Rédaction d'état des lieux : 3 € / m<sup>2</sup> T.T.C.</b>
<b>Pour le Bailleur</b>	<b>1-Entremise et négociation</b> <b>2-Visite, constitution du dossier, rédaction du bail</b> <b>3-Rédaction d'état des lieux</b> - <b>TOTAL (1,2,3) : 7,5 %H.T. du loyer chargé annuel</b>

En application du décret 2014-890 du 1<sup>er</sup>/08/2014